Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de BRUSVILY

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200216-20260224-DEL202602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.
Date de convocation : 05/02/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11 Pouvoir : 03 Exprimés : 14
Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Michel MARIE, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Claudine DELACOURT, Claude ROBERT, Colette PELOU, Yves BOULAU, Suzanne PERINA, Sandrine DUPAS
Absents excusés : André BARDOU (procuration à Michel MARIE), Anne DEBEIX (procuration à Sandrine DUPAS), Patrick BOGUENET (procuration à Jacqueline LEYZOUR)
Absent : Karl PIRON
Secrétaire de séance : Suzanne PERINA

N° 2026-02
Rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2026

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale relatif à la semaine des 4 jours.

Les communes ayant obtenu une dérogation antérieure à la rentrée scolaire 2024, doivent renouveler leur demande. Le R.P.I. Brusvily/Plumaudan étant dans cette situation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la reconduction de ce rythme scolaire pour l'école de Brusvily.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de solliciter le renouvellement de la dérogation pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours à l'école de Brusvily, soit 8 demi-journées par semaine avec le mercredi matin totalement libéré à compter de la rentrée scolaire 2026,
Mandate Mme le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès de la Direction académique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Marie-Claire DOUENAT

Le secrétaire de séance,
Suzanne PERINA